

sailles, afin d'assister à la seconde assemblée des notables, convoquée par le ministre Necker au sujet de la composition à donner aux prochains états généraux du royaume.

« Il s'agissait, dit l'honnête et judicieux Beaulieu, dans ses excellents *Essais sur la Révolution de France*, de savoir si, pour la composition des états, on s'en tiendrait aux anciens usages, et notamment à ceux de 1614, comme le voulaient les parlements, ou, si, conformément à quelques idées nouvelles, répandues dans divers écrits, le tiers-état serait en nombre égal à celui des deux premiers ordres réunis. La grande majorité des notables, à l'exception du bureau, présidé par Monsieur, frère du roi (1), furent d'avis, comme les parlements, qu'il fallait s'en tenir aux anciens usages, et ne pas commencer le bouleversement de la monarchie en frappant ses bases les plus essentielles. »

On sait que le conseil du roi, dirigé par M. Necker,

ment de la Restauration eut assurément grand tort de débaptiser les ponts d'*Austerlitz* et d'*Iéna*, à Paris, et de faire disparaître les insignes impériaux et les bas-reliefs en marbre qui décoraient l'arc de triomphe de la place du Carrousel. C'est également à tort que le gouvernement de la révolution de juillet a débaptisé le pont de *Charles X*, à Lyon, pour lui donner le nom de pont de *Lafayette*. Il faut laisser à chacun ce qui lui appartient. En 1793 on eut la manie de changer les noms de tels ponts, de telles places, de tels quais, de telles rues. La place *Louis XV*, à Paris, fut appelée place de la *Révolution*, ensuite place de la *Concorde*. Sous la Restauration elle reprit son premier nom; elle doit le garder. L'histoire des villes et de leurs monuments ne veut pas qu'on s'écarte de la maxime *cuique suum*. La première Révolution a eu des torts; l'Empire a eu des torts; la Restauration a eu des torts; la Révolution de juillet a eu des torts: le bon sens public est intéressé à en demander aujourd'hui la raisonnable réparation.

(1) Le comte de Provence, depuis *Louis XVIII*, lequel alors ne prévoyait pas sans doute le coupable abus qu'on ferait, l'année suivante, de ses libérales intentions.